



# Fiche signalétique

Version : 1

Date d'édition : 9/15/2008.

Akzo Nobel Coatings Inc. vous encourage à lire et à comprendre entièrement cette FSSS et s'attend à ce que vous le fassiez, car il y a des informations importantes dans tout le document. De plus, Akzo Nobel Coatings Inc. s'attend à ce que vous suiviez les mesures indiquées dans ce document à moins que les conditions de votre utilisation ne requièrent d'autres méthodes ou mesures appropriées.

Afin de promouvoir une manipulation sécuritaire, chaque client ou bénéficiaire devrait : 1) aviser ses employés, agents, entrepreneurs et autres personnes qui, d'après le client, utiliseront la matière dont il est question dans l'information contenue dans cette FSSS et tout autre information ayant trait aux dangers et à la sécurité; 2) fournir ces mêmes informations à chacun des acheteurs de ce produit; 3) demander à ses clients de passer l'information à leurs employés, clients et autres utilisateurs du produit et 4) aviser ses employés, agents, entrepreneurs, et autres que les mesures de précaution identifiées pour ce produit et tout autre produit avec lesquels des mélanges peuvent être créés sont transférables et s'ajoutent au mélange.

## Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

### Manufacturier

Akzo Nobel Coatings Inc.  
5555 Spalding Drive  
Norcross, GA 30092  
USA 1-800-618-1010

### Fournisseur canadiens

Akzo Nobel Coatings Ltd.  
110 Woodbine Downs Blvd.  
Unit #4 Etobicoke, Ontario  
Canada M9W 5S6  
1-800-618-1010

**EN CAS D'URGENCE (SANTÉ OU DÉVERSEMENTS) :**

**CHEMTREC (800) 424-9300**

CHEMTREC International (703) 527-3887 (Outside the US, collect calls accepted)

Code du produit : 396130

Nom du produit : WANDABASE HS SUNBEAM GOLD

No de fiche signalétique : 396130WAN100FR32962

Pour obtenir la plus récente information de ces Fiches Signalétiques, visiter notre site électronique a <http://www.akzonobelcarrefinishes.net> Pour obtenir de l'information additionnelle appeler la ligne technique Akzo Nobel Car Refinishes a 1-800-618-1010

## Section 2. Ingrédients dangereux

| Nom                          | No CAS     | % en poids | Pression de vapeur            | Limites d'exposition (ACGIH-TLV/OSHA-PEL)   |
|------------------------------|------------|------------|-------------------------------|---|
| acétate de butyle            | 123-86-4   | 35 - 45    | 1.3 kPa (10 mm Hg) (à 20°C)   | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 150 ppm 8 heure/heures.<br>STEL: 200 ppm 15 minute/minutes.<br><b>OSHA PEL (États-Unis).</b><br>TWA: 150 ppm 8 heure/heures. |
| mélange d'isomères de xylène | 1330-20-7  | 10 - 25    | 0.7 kPa (5.1 mm Hg) (à 20°C)  | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 100 ppm 8 heure/heures.<br>STEL: 150 ppm 15 minute/minutes.<br><b>OSHA PEL (États-Unis).</b><br>TWA: 100 ppm 8 heure/heures. |
| nitrocellulose               | 9004-70-0  | 5 - 10     | Non disponible.               | Non disponible.   |
| alcool éthylique             | 64-17-5    | 5 - 10     | 5.5 kPa (41.4 mm Hg) (à 20°C) | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 1000 ppm 8 heure/heures.<br><b>OSHA PEL (États-Unis).</b><br>TWA: 1000 ppm 8 heure/heures.                                   |
| butanol                      | 71-36-3    | 1 - 5      | 0.7 kPa (5.5 mm Hg) (à 20°C)  | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 20 ppm 8 heure/heures.<br><b>OSHA PEL (États-Unis).</b><br>TWA: 100 ppm 8 heure/heures.                                      |
| éthylbenzène                 | 100-41-4   | 1 - 5      | 0.9 kPa (7.1 mm Hg) (à 20°C)  | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 100 ppm 8 heure/heures.<br>STEL: 125 ppm 15 minute/minutes.<br><b>OSHA PEL (États-Unis).</b><br>TWA: 100 ppm 8 heure/heures. |
| dioxyde de titane            | 13463-67-7 | 1 - 5      | Non                           | Non disponible.   |

Akzo Nobel Coatings Inc.

|                          |          |       |                                   |   |
|--------------------------|----------|-------|-----------------------------------|---|
| 2-METHYL 1-BUTYL ACETATE | 624-41-9 | 1 - 5 | disponible.<br>Non<br>disponible. | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 50 ppm 8 heure/heures.<br>STEL: 100 ppm 15 minute/minutes.   |
| méthoxypropanol          | 107-98-2 | 1 - 5 | 1.2 kPa (8.7 mm Hg) (à 20°C)      | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 100 ppm 8 heure/heures.<br>STEL: 150 ppm 15 minute/minutes.  |
| méthylisobutylcétone     | 108-10-1 | 1 - 5 | 2 kPa (15 mm Hg) (à 20°C)         | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 50 ppm 8 heure/heures.<br>STEL: 75 ppm 15 minute/minutes.<br><b>OSHA PEL (États-Unis).</b><br>TWA: 100 ppm 8 heure/heures. |
| propionate de butyle     | 590-01-2 | 1 - 5 | 0.5 kPa (3.4 mm Hg) (à 20°C)      | Non disponible.   |
| solvant aromatique       | .....    | 1 - 5 | Non<br>disponible.                | <b>ACGIH TLV (États-Unis).</b><br>TWA: 100 ppm 8 heure/heures.  |

### Section 3. Identification des risques

**Vue d'ensemble des urgences** : Avertissement!

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Yeux** : Gravement irritant pour les yeux.

Autres effets oculaires possibles : brûlures, dommages oculaires, rougeurs, enflures, larmoiement,

**Peau** : Nocif par contact avec la peau. Gravement irritant pour la peau.

Autres effets cutanés possibles : déshydratation, dermatite, décoloration,

Effets causés par absorption à travers la peau peuvent comprendre : troubles du SNC, étourdissements, somnolence, épuisement, maux de tête, affections rénales, atteintes hépatiques, narcose, nausée, vomissement, faiblesse,

**Inhalation** : Irritant pour les voies respiratoires.

Autres effets possibles de l'inhalation : anesthésie, douleurs thoraciques, troubles du SNC, confusion, toux, dépression, étourdissements, somnolence, épuisement, maux de tête, incoordination, affections rénales, atteintes hépatiques, narcose, nausée, oedème pulmonaire, vomissement, faiblesse,

**Ingestion** : Toxique en cas d'ingestion.

Autres effets possibles de l'ingestion : douleur abdominale, troubles du SNC, diarrhée, étourdissements, somnolence, épuisement, troubles gastriques, gastro-entérite, maux de tête, incoordination, irritation, affections rénales, atteintes hépatiques, nausée, vomissement, faiblesse,

**Effets chroniques potentiels sur la santé** : EFFETS CANCÉROGÈNES: Classé 2B (Possible pour l'homme.) selon OU par CIRC [éthylbenzène].  
EFFETS MUTAGÈNES: Aucun selon les normes de l'OSHA.

EFFETS TÉRATOGENÈS: Classé POSSIBLE pour l'humain [éthylbenzène].

Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, le système reproducteur, foie, le coeur, peau, système nerveux central (SNC).

**Voies d'absorption** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

**Yeux** : NOCIF EN CAS D'INGESTION.

PROVOQUE UNE GRAVE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

CAUSE UNE IRRITATION DU SYSTÈME RESPIRATOIRE.

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.

LA VAPEUR PEUT PROVOQUER UN INCENDIE INSTANTANÉ.

PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.

CONTIENT DES PRODUITS POUVANT CAUSER DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : REINS, SYSTÈME REPRODUCTEUR, FOIE, COEUR, PEAU, SYSTÈME NERVEUX CENTRAL.

RISQUE POSSIBLE DE CANCER CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT CAUSER LE CANCER

Ne pas ingérer. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**Conditions médicales aggravées par une surexposition** : troubles pulmonaires, problèmes de peau, troubles hépatiques, troubles rénaux, troubles respiratoires, troubles neurologiques, troubles de l'appareil génital,

AVIS : Des rapports ont associé une SUREXPOSITION répétée et prolongée aux solvants à des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux. La concentration et l'inhalation délibérée du contenu de cet emballage peut être nocive ou mortel.

[Voir Information toxicologique \(section 11\)](#)**Section 4. Premiers soins**

- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement si des symptômes se développent. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement si des symptômes se développent. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra PORTER UN MASQUE ADÉQUAT OU UN RESPIRATEUR AUTONOME. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : troubles pulmonaires, problèmes de peau, troubles hépatiques, troubles rénaux, troubles respiratoires, troubles neurologiques, troubles de l'appareil génital,

**Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

- Inflammabilité du produit** : Inflammable.
- Température d'auto-inflammation** : La plus basse valeur connue est 342.85°C (649.1°F) (butanol).
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 13°C (55°F).
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Produits de la combustion** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub> etc.). Quelques oxydes métalliques.
- Dangers d'incendie en présence de substances/conditions variées** : Très inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.  
Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : matières comburantes.  
  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent traverser une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flammes.
- Dangers d'explosion en présence de substances/conditions variées** : Non disponible.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : PETIT INCENDIE: Utiliser de la poudre EXTINCTRICE. Test  
GROS INCENDIE: Utiliser une mousse antialcool, de l'eau vaporisée ou un brouillard. Refroidir les contenants avec un jet d'eau pour éviter une surpression, l'auto-inflammation ou l'explosion.
- Vêtements de protection (feu)** : Utiliser uniquement un appareil respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Fuite ou déversement** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements accidentels de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié à fermeture hermétique pour élimination. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.
- Éliminer selon les critères de la Section 13. Si nécessaire, signalez le déversement à l'organisme gouvernemental concerné.

## Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention** : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Laver abondamment après usage.
- Utilisez la ventilation pour éliminer les produits de décomposition formés lors du soudage ou le coupage à la flamme des surfaces enduites de ce produit.
- Entreposage** : Entreposer dans un endroit approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Autres Précautions** : toutes les précautions doivent être observées. Les contenants vides peuvent retenir des produits résiduels.

## Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

L'employeur exécutant l'estimation du risque EPP doit sélectionner l'équipement protectif personnel (EPP). Aux États-Unis, OSHA exige l'achèvement d'une estimation EPP documentée du risque comme décrite dans CFR 1910.132

- Système de contrôle technique** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection individuelle

- Yeux** : Masque facial.
- Corps** : Tablier en matière synthétique.
- Respiratoire** : Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
- Mains** : Gants étanches.

Les crèmes de protection ne remplacent pas la protection physique complète.

### Pieds :

### Vêtements de protection : (Pictogrammes)



**PRATIQUES HYGIÉNIQUES** : De bonnes pratiques d'hygiène personnelle sont nécessaires en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques. Ces pratiques incluent, sans en exclure d'autres, le lavage lorsque l'équipement de sécurité est enlevé, à la fin de chaque poste ou avant les périodes de repos surtout en cas de contamination.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

|  |  |
|--|--|
| <b>État physique et Apparence</b>      | : Liquide.   |
| <b>Point d'ébullition/condensation</b> | : 56°C (132.8°F)   |
| <b>Point d'éclair</b>                  | : Coupe fermée: 13°C (55°F).   |
| <b>Densité relative</b>                | : 0.967 (Eau = 1)  |
| <b>Pression de vapeur</b>              | : La plus haute valeur connue est 5.5 kPa (41.4 mm Hg) (à 20°C) (alcool éthylique).                |
| <b>Densité de vapeur</b>               | : Plus lourd que l'air   |
| <b>Teneur de volatils</b>              | : 76.04% (p/p)   |
| <b>Vitesse d'évaporation</b>           | : La plus haute valeur connue est Plus grand que 1. (alcool éthylique) comparé à acétate de butyle |
| <b>COV</b>                             | : 735 (g/l).   |

## Section 10. Stabilité et réactivité

|  |   |
|--|---|
| <b>Stabilité et réactivité</b>                     | : Le produit est stable.  |
| <b>Conditions d'instabilité</b>                    | : chaleur, flammes nues, étincelles, lumière, humidité, veiller à ce qu'il y ait une couche d'air au-dessus du liquide, conditions poussiéreuses, séchage,  |
| <b>Incompatibilité avec différentes substances</b> | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les métaux, les acides et les alcalins.                                       |
| <b>Produits de réaction dangereux</b>              | : Des produits de dégradation dangereux à court terme ne sont pas anticipés. Cependant, des produits de dégradation à long terme pourront peut-être surgir. |
| <b>Polymérisation Dangereuse</b>                   | : Non soumis à une polymérisation dangereuse.   |

## Section 11. Information toxicologique

|                                    |      |   |            |               |
|------------------------------------|------|---|------------|---------------|
| acétate de butyle                  | DL50 | 10768 mg/kg                                 | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | 8770 mg/kg                                  | Cutané     | Cochon d'Inde |
|                                    | CL50 | 390 ppm (4<br>heure/heures)                 | Inhalation | Rat           |
| mélange d'isomères de xylène       | DL50 | 4300 mg/kg                                  | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | >1700 mg/kg                                 | Cutané     | Lapin         |
|                                    | CL50 | 5000 ppm (4<br>heure/heures)                | Inhalation | Rat           |
| nitrocellulose<br>alcool éthylique | DL50 | >5000 mg/kg                                 | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | 7060 mg/kg                                  | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | 20000 mg/kg                                 | Cutané     | Lapin         |
|                                    | CL50 | 20000 ppm (10<br>heure/heures)              | Inhalation | Rat           |
| butanol                            | DL50 | 790 mg/kg                                   | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | 3400 mg/kg                                  | Cutané     | Lapin         |
|                                    | CL50 | 8000 ppm (4<br>heure/heures)                | Inhalation | Rat           |
| éthylbenzène                       | DL50 | 3500 mg/kg                                  | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | 15486 mg/kg                                 | Cutané     | Lapin         |
|                                    | CL50 | 55000 mg/m <sup>3</sup> (2<br>heure/heures) | Inhalation | Rat           |
| méthoxypropanol                    | DL50 | 6600 mg/kg                                  | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | 13000 mg/kg                                 | Cutané     | Lapin         |
|                                    | CL50 | 10000 ppm (5<br>heure/heures)               | Inhalation | Rat           |
| méthylisobutylcétone               | DL50 | 1600 mg/kg                                  | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | 8000 mg/kg                                  | Cutané     | Lapin         |
|                                    | CL50 | 2000 ppm (4<br>heure/heures)                | Inhalation | Rat           |
| propionate de butyle               | DL50 | 5000 mg/kg                                  | Orale      | Rat           |
|                                    | DL50 | >14000 mg/kg                                | Cutané     | Lapin         |
| solvant aromatique                 | DL50 | >2000 mg/kg                                 | Cutané     | Rat           |
|                                    | CL50 | >590 mg/m <sup>3</sup> (4<br>heure/heures)  | Inhalation | Rat           |

Le CIRC a émis une déclaration qu'il publiera une monographie homologuant le dioxyde de titane (TiO<sub>2</sub>) comme un carcinogène possible pour l'humain (Groupe 2B) par inhalation (selon des données recueillies chez des animaux seulement). Des études épidémiologiques effectuées sur l'homme ne suggèrent pas un risque accru de cancer chez les humains suivant une exposition professionnelle au dioxyde de titane. Selon un sommaire du CIRC sur le dioxyde de titane, « Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane se lie à d'autres substances, comme la peinture. ».

## Section 12. Information sur l'écologie

**Produits de dégradation** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de l'eau, oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub> etc.). Quelques oxydes métalliques.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Les produits de dégradation sont moins toxiques que le produit lui-même.




## Section 13. Considérations lors de l'élimination

**Information sur les déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Les contenants vides doivent être recyclés ou éliminés à un établissement de gestion des déchets approuvé.

[Consulter les autorités locales ou régionales.](#)

## Section 14. Information relative au transport

| Information sur la réglementation | Numéro NU | Nom d'expédition correct   | Classe | Groupe d'emballage | Étiquette   | Autres informations |
|-----------------------------------|-----------|--|--------|--------------------|---|---------------------|
| <b>Classification pour le DOT</b> |           | Consulter votre spécialiste d'expédition ou l'organisme de transport pour connaître l'assignation appropriée des informations du département des Transports. |        |                    |   |                     |
| <b>Classification pour le TMD</b> | UN1263    | PEINTURE   | 3      | III                |  | -                   |
| <b>Classe IMDG</b>                | UN1263    | PEINTURE   | 3      | III                |  | -                   |
| <b>Classe IATA-DGR</b>            | UN1263    | PEINTURE   | 3      | III                |  | -                   |

**Polluant marin** : Non.

## Section 15. Information réglementaire

**Réglementations États-Unis** : Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste de l'inventaire du TSCA.

OSHA: Dangereux selon les normes sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

**(HAPS ; Polluants atmosphériques dangereux)** : CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: toluène; éthylbenzène; mélange d'isomères de xylène; cumène; méthylisobutylcétone

| <b>SARA 313 TRI - Exigences en matière de rapport</b> | <b>Nom du produit</b>        | <b>Numéro CAS</b> | <b>% en poids</b> |
|---|------------------------------|-------------------|-------------------|
|   | mélange d'isomères de xylène | 1330-20-7         | 12.54             |
|   | butanol                      | 71-36-3           | 3.26              |
|   | éthylbenzène                 | 100-41-4          | 2.95              |
|   | méthylisobutylcétone         | 108-10-1          | 1.56              |

**Réglementations d'État** : AVERTISSEMENT : Ce produit contient des produits chimiques reconnus par l'État de Californie de causer le cancer et des malformations congénitales ou d'autre dommage reproductif.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : Ce produit contient un ou plusieurs composants PAS compris dans l'inventaire CEPA DSL.

## Section 16. Renseignements supplémentaires

**HMIS® III**  
**®Hazardous Material Information System (États-Unis)®**

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
| Santé                   | * | 2 |
| Inflammabilité          |   | 3 |
| Risque physique         |   | 0 |
| Protection individuelle |   |   |

(HMIS® III is a registered trademark of the National Paint and Coatings Association)

**SIMDUT (Canada)**



Classe B-2: Liquide inflammable  
 Classe D-1B: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TOXIQUE).  
 Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).  
 Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

### Avis au lecteur

Le fait qu'aucun signe positif n'ait été mis en évidence signifie que, à notre connaissance, la négative est vraie.

**Ne pas manipuler le produit avant d'avoir lu et compris les mesures de sécurité. Les règlements prévoient que tous les employés reçoivent une formation sur les fiches techniques santé-sécurité pour tous les produits avec lesquels ils entrent en contact.**

**Avertissement : Alors que Akzo Nobel Coatings est d'avis que les données ci-inclues sont exactes et proviennent de sources réputées, elles ne comportent aucune garantie et n'engagent en aucune façon la responsabilité d'Akzo Nobel Coatings. Elles ne sont présentées qu'à des fins d'information, d'examen et de vérification. L'utilisateur doit s'assurer que toute utilisation de ces données ou informations est conforme aux lois et règlements applicables des administrations Fédérales, Provinciales, municipales ainsi que de.**